



PROCES-VERBAL

Sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse

**De la commune de Munchhausen
pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033**

Par délibération en date du 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Munchhausen a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| a) Nombre des propriétaires du ban communal consultés : | 370 |
| b) Nombre des propriétaires exprimés : | 270 |
| c) Superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : | 103 ha 92 a 00 ca |
| d) Nombre de propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune : | 260 |
| e) Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux Propriétaires visés au d) : | 92 ha 09 a 00 ca |

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

260 propriétaires, possédant au total 92 ha 09 a 00 ca.

ATTENDU que :

Le décompte fait apparaître que plus de deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Il est donc convenu que le produit de la location de la chasse

- Est cédé à la commune.

Fait à Munchhausen, le 03 juillet 2023

Le Maire

Sandra RUCK

